

Compte rendu de la réunion du mardi 16 septembre 2014

La réunion est ouverte à 20 heures.

Il est rappelé qu'elle a été préparée en amont par divers moyens virtuels, et que tous les moyens d'intervention sont possibles pour assister en téléconférence y inclus SMS et consultation téléphonique. Après un premier échange de vues, l'ordre du jour définitif est constitué.

Par téléphone à 20h44, VRG essaye de joindre Amaury Lequette, qui ne s'est toujours pas manifesté. Elle est informée par son épouse qu'Amaury est en déplacement. La feuille de présence est alors arrêtée.

Présents : Olivier Cannic / OC
Véronique Ribaud de Gineste / VRG

Absent excusé : Edmond Lefèvre / EL
(ayant donné avis et instructions par téléphone et SMS auparavant)

Absent non excusé : Amaury Lequette

L'ordre du jour est le suivant :

1. Contrôle du scrutin et dépouillement du vote intervenu par consultation numérique sur les mentions légales et CGU du site FFCV
2. Préparation de la proclamation officielle des résultats
3. Formalisation des usages numériques versus papier pour les licenciés (licence / certificat médical)
4. Numéros de voile : conservation gratuite par les licenciés de leurs numéros de voile enregistrés à la FFCV ou présents dans les résultats des compétitions
5. Numéros de voile : constitution d'un fichier de numéros de voile de chars radiocommandés "distribués" par l'association Aéroplage-RC (en relation avec Monsieur Philippe Guilhamon)
6. Vente en ligne de licences : couverture assurances pendant le délai de rétractation
7. Rapatriement de la propriété des documents officiels de la FFCV vers l'adresse de gestion de la ComAdmin.

Commission Administrative et Juridique de la FFCV

1. Contrôle du scrutin et dépouillement du vote intervenu par consultation numérique sur les mentions légales et CGU du site FFCV

VRG est déléguée pour demander à Sylvain Bouju, organisateur de la consultation, de bien vouloir vérifier le dépouillement par contrôle sur le site FFCV, à titre de scrutateur numérique.

2. Préparation de la proclamation officielle des résultats

Les résultats préliminaires font apparaître que 9 membres du CD sur 18 et 2 présidents de ligue ne sont pas licenciés.

Dans un souci diplomatique d'apaisement, il est décidé de ne pas proclamer les résultats avant le prochain CD de la FFCV et de contacter chacune des personnes concernées pour qu'elles puissent régulariser leur situation.

3. Formalisation des usages numériques versus papier pour les licenciés : licence / certificat médical

Sylvain Bouju a écrit à 10h14 le 16/09/14 sur liste FFCV-Développement :

“Rien de nouveau en cela, d'ailleurs: Ce qui est exigible depuis de nombreuses saisons, c'est l'original, tandis que le visa sur la licence est (était...) juste un petit plus pouvant suffire. De mémoire, cela avait été décidé pour ne pas rendre obligatoire la contre-visite chez le médecin pour ceux qui font dans l'ordre, qui est en gros celui-ci:

- 1) je vais chez mon médecin pour voir avec lui si je peux faire du char
- 2) il dit que c'est OK et me fait le certificat de non CI, donc je prends ma licence
- 3) je retourne chez mon médecin pour le visa sur cette licence.

Et c'est ce 3) qui reste facultatif.”

La mention actuellement inscrite au dos de la licence n'est pas claire et ne précise pas que la licence, visée par le médecin, tient lieu de certificat de non contre indication à la pratique.

Il est décidé que la ComAdmin présente au CD du 18/10/2014 une double réforme :

- le retour au format papier licence, à envoyer aux clubs qui le désirent,
- une réforme du certificat de non contre indication.

Si acceptée, la refonte support/formulation sera pilotée par la ComAdmin ainsi :

- en collaboration pour la formulation avec le Docteur Jean Claude Dessenne de la Commission Médicale,
- réalisation par la Commission Communication pour production du template,
- mise en œuvre par le RSI et les Admins Site pour implémentation du nouveau template licence et tests techniques,
- tests utilisateur final par le secrétariat (émission et impression des licences, modalités d'envoi du support papier aux clubs).

4. Numéros de voile : conservation gratuite par les licenciés de leurs numéros de voile enregistrés à la FFCV ou présents dans les résultats des compétitions

Commission Administrative et Juridique de la FFCV

Une discussion s'engage. La FFCV revend actuellement des numéros qu'elle a déjà vendus. Des clubs anciens possèdent des "certificats d'immatriculation".

Le numéro de voile est-il un bien mobilier cessible une fois ?

Constitue-t-il un bien mobilier "à louer" ? Quelles conditions à appliquer ?

Point reporté à la séance ComAdmin de préparation du CD de la FFCV.

5. Numéros de voile : constitution d'un fichier de numéros de voile de chars radiocommandés "distribués" par un particulier

Philippe Guilhamon "représentant" de Aéroplage-RC et "société commerciale en nom propre" Aéroplage-Shop.com dit avoir "délivré" 600 numéros de voiles de chars RC. Ce point sera soulevé comme non réglementaire au prochain CD de la FFCV.

6. Vente en ligne de licences : couverture assurances pendant délai de rétractation

La nouvelle législation concernant le formulaire de rétractation sera mise en place sur le site de la FFCV.

La ComAdmin alertera Christophe Roger, responsable des assurances, et étudiera avec lui les conséquences sur la délivrance en ligne des licences.

7. Rapatriement de la propriété des documents officiels de la FFCV vers adresses de gestion appropriées suivant nature des listes et documents considérés

Le processus sera mis en œuvre comme suit.

7.1 Transfert de propriété des notes CoDir appartenant actuellement au rapporteur de séance Hervé Dehaynin (suivi de la finalisation du PV de la séance du CD du 28/06/2014 avec demande de dernière intervention des présents avant date-limite).

7.2 Transfert de propriété du PV de l'AG FFCV du 29/03/2014 appartenant actuellement au SG Edmond Lefèvre (conditions idem pour finalisation).

7.3 Demande de transfert de propriété des documents inexacts à corriger (relevé de décisions de l'AG FFCV du 29/03/2014 émis et publié par Benoît Biton ayant informé le 27/06/2014 ne pas l'avoir rédigé)

7.4 Demande générale de transfert de propriété de tous documents et listes.

7.5 Mise en œuvre.

La réunion est clôturée à 23 heures. Apports, rectifications et validation effectués à suivre, finalisation en date du 19/09/2014 par le secrétaire général.

Véronique Ribaud de Gineste
Secrétaire de séance

Olivier Cannic
Scrutateur